

QUELQUES SUGGESTIONS POUR LA PROTECTION DU VIEUX-QUÉBEC

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je m'appelle André Sirois. Je m'intéresse aux questions de patrimoine, en particulier à celles du patrimoine du Vieux-Québec depuis fort longtemps. J'ai notamment mis sur pied le Comité des citoyens du Vieux-Québec et j'ai été vice-président du Conseil des monuments et sites du Québec. Je suis l'un des fondateurs d'ICOMOS-Canada et j'ai travaillé à la Conférence mondiale sur les établissements humains (Habitat '76) à Vancouver. Lorsque le Vieux-Québec a été inscrit à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, Le Soleil a écrit en éditorial que j'étais l'une des trois ou quatre personnes, avec Jean Cimon, dont le travail avait conduit à cet honneur. C'est dire que je m'occupe de patrimoine depuis fort longtemps et très activement, tant au Québec et qu'à l'étranger.

Je voudrais aujourd'hui vous présenter quelques observations dans l'espoir qu'elles puissent contribuer à la préservation du patrimoine, en particulier à celui du Vieux-Québec. Je ne ferai pas d'exposé magistral. Je ne ferai que présenter quelques idées –qui me paraissent importantes et qui, je l'espère, pourront susciter des réactions et être utiles.

I. La protection du patrimoine repose sur la participation active des citoyens et sur l'action dynamique des administrations : entretien et maintien en état

Je crois, il va sans dire, que le patrimoine ne peut être protégé et sauvé qu'avec la participation active des citoyens et l'intervention des administrations publiques. Je ne m'étendrai pas là-dessus. J'ai déjà assez dit et écrit à ce sujet.

Cependant, j'indiquerai qu'une des façons fondamentales dont cette préservation doit se réaliser c'est par l'entretien et le maintien en état des lieux de mémoires et des quartiers historiques.

À Québec, on a assisté pendant trop longtemps, sous l'administration Lamontagne notamment, à l'obsolescence planifiée de certains quartiers ou parties de quartiers, puis à la destruction des lieux ainsi condamnés et à leur remplacement par un projet à grand renfort de publicité. Le fait que l'on qualifie ces projets d'historiques ne fait qu'ajouter une injure au massacre. Je parle ici de ce que les Américains appellent le « red lining » : certains promoteurs, souvent avec la complicité de la Ville, acquièrent des quartiers ou des parties de quartier qu'ils condamnent à mort, en vue de la réalisation d'un projet à venir. Compte tenu notamment de la complicité de la Ville, les banques et les caisses condamnent le quartier visé et ne prêtent plus dans ce secteur et les compagnies d'assurances cessent d'assurer les constructions visées. C'est la mort assurée. Dans ces cas l'exécution réussit toujours. Ou presque toujours. À moins d'un réveil miraculeux des citoyens condamnés. À Québec, ce phénomène a été réitéré avec succès dans trop d'endroits pour les nommer tous. Un exemple serait la destruction du tissu urbain à l'est de la rue de la Couronne, au sud du boulevard Charest. Toute la politique de préservation de la Ville d'alors était assez bien résumée dans la phrase de certains, que j'ai bel et bien entendue : « Il faut se débarrasser des cabanes.»

Il faut donc assurer le maintien en état et, le cas échéant, l'habitabilité des quartiers historiques. Et cela se fait par les administrations publiques qui adoptent la législation et la réglementation nécessaires ET QUI LES APPLIQUENT. Les moyens législatifs pour y arriver peuvent varier; on en a des modèles différents aux États-Unis et en France par exemple. Dans les villes françaises --je ne sais pas si c'est uniforme et généralisé à toute la France-- mais dans plusieurs villes que je connais comme Nîmes par exemple : la législation repose sur un modèle assez simple : le propriétaire a l'obligation d'assurer l'entretien et le maintien en état de son bâtiment. À défaut, la Ville AGIT. Elle intervient et, après les avertissements d'usage, si le propriétaire n'agit pas, elle fait remettre le bâtiment en état et se fait rembourser par le propriétaire négligent. S'il ne rembourse pas, la Ville fait valoir sa dette et se saisit du bâtiment.

Je suis très conscient que ces mesures paraissent être ce qu'elles sont : des mesures extrêmes. Mais, malheureusement, l'expérience nous apprend qu'en protection de patrimoine comme dans tous les domaines, pour qu'une loi donne des résultats et soit efficace, il faut que pour des cas extrêmes l'administration publique passe aux moyens extrêmes et montre ses dents. Pensez aux lois fiscales par exemple.

Je ne m'étendrai pas ici sur cette question mais elle n'en reste pas moins le fondement même d'une véritable politique de protection du patrimoine.

II. L'utilisation des lieux de patrimoine, en particulier des édifices restaurés

L'un des problèmes traditionnels en préservation est la question de savoir ce qu'il faut faire de certains lieux historiques une fois qu'ils ont été restaurés. On en a eu de nombreux cas. Et il arrive que des lieux restaurés soient de nouveau condamnés à l'abandon ou deviennent des fantômes auxquels on a fait une chirurgie esthétique. Les résultats ne sont pas bons. Malgré un travail de restauration qui peut être un travail de belle qualité, l'administration et les citoyens ne parviennent pas à réintégrer l'objet de la restauration dans la vie du quartier. À mon avis, c'est d'une importance capitale.

Pour que les citoyens s'intéressent à l'histoire et aux monuments historiques, il faut qu'ils aient un sentiment d'appartenance et qu'ils sentent bien que ces lieux font partie de leur vie. Or, on peut difficilement s'attendre à ce que les citoyens défendent un lieu qui leur est fermé et qu'ils ne connaissent pas.

La première fois que j'ai pris conscience de ce problème c'est lors de la restauration de la Maison Chevalier que, comme journaliste, j'ai suivie de ses tout débuts à la fin des travaux, de la démolition de l'épicerie qui la cachait en grande partie jusqu'à l'inauguration de la maison bellement restaurée. Le problème qu'on avait alors et qu'on a eu ensuite pendant des années c'est que les fonctionnaires ne savaient pas quoi en faire. On ne peut pas en faire des bureaux et la fermer à la population. On ne peut pas non plus en faire un autre musée, trop petit. Et il faut bien le reconnaître on ne peut pas non plus faire de toutes ces maisons une série d'innombrables centres d'interprétation culturelle jusqu'à plus soif.

C'est à Prague puis dans d'autres villes d'Europe de l'Est que j'ai trouvé ce qui peut être un début de solution intéressante à ce problème. Là on fait un effort pour que les endroits historiques s'inscrivent dans la vie des citoyens. On leur trouve une fonction, un rôle dans la vie des gens. Je crois que nous aurions intérêt à examiner cette possibilité ici.

Ici même, j'ai proposé à plusieurs reprises de faire de la Maison Chevalier, et d'endroits patrimoniaux équivalents ailleurs, le bureau des mariages civils avec, pourquoi pas, une salle de réception confiée à contrat à un traiteur. A l'époque, les mariages civils étaient dans un petit bureau minable de l'annexe au Palais de justice, situé dans la côte Haldimand, dont l'entrée étaient littéralement dans une entrée de stationnement. On n'a pas besoin d'être difficile pour reconnaître que ce n'est pas là le cadre idéal pour le plus beau jour de sa vie. Par contre, la Maison Chevalier constitue un cadre absolument magique pour de tels événements. Et de plus sa grande salle se prêterait très bien à des réceptions de ce genre. Ainsi, tout un chacun pourrait avoir des souvenirs personnels rattachés à cet édifice et, éventuellement, pourrait se trouver un intérêt direct à sa protection et à sa sauvegarde. Peut-être même que certains seraient alors prêts à participer financièrement à son entretien par le biais d'une fondation.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais dire un mot des Voûtes Talon et du Palais de l'Intendant. Je m'inquiète vivement que, à toutes fins pratiques, ce bâtiment absolument remarquable et d'une importance historique considérable pour les Québécois et pour tous les Nord-Américains demeure fermé aux citoyens et coupé du reste de la ville. Je le dis tout de suite : je ne veux parler de faire un autre projet grandiose qui serait un autre gouffre financier. Je parle seulement de le rendre accessible COMME IL L'A DÉJÀ ÉTÉ. Quand les Voûtes Talon étaient occupées par la regrettée Brasserie Dow, elles en avaient fait un ensemble de bars et de salles réception ouvertes à tous. Et jeune journaliste j'y ai assisté à de nombreuses conférences de presse à toutes de réceptions organisées par diverses organismes et clubs sociaux. Par la suite, jeune étudiant à la Faculté de droit, j'y ai organisé quelques partys dont j'ai encore de très bons souvenirs. Je puis vous assurer que les Voûtes sont un endroit extraordinaire pour faire une réception ou tout simplement un party. Je ne peux que déplorer qu'elles ne fassent plus partie de nos vies et que d'autres étudiants et d'autres organismes ne connaissent pas les Voûtes et ne puissent pas en profiter. Quand je parle d'intégrer les monuments et sites historiques dans nos vies, c'est de cela que je parle. Et non pas de projets plus grandioses et plus coûteux les uns que les autres. Voici dont la réalisation est possible et devrait être peu coûteuse. La preuve en a déjà été faite.

III. Le don de Roland Lepage

Dans cet ordre d'idée, je crois qu'il convient de souligner ici la donation de \$5 millions que vient de faire au Musée du Séminaire le comédien et metteur en scène Roland Lepage. Comme beaucoup, j'ai été étonné. Étonné de sa grande générosité et de l'objet de sa générosité. Mais j'ai été encore plus étonné du silence quasi-général qui a accueilli ce don magnifique et exemplaire. Où est la gratitude? Où est la reconnaissance? Où est la simple politesse? À New York, où j'habite, et où pourtant il y a beaucoup d'argent et beaucoup de mécènes, un tel don aurait fait la première page du New York Times et aurait valu au donateur des remerciements chaleureux et des honneurs des administrations publiques. Deux fois plutôt qu'une. Ici, sauf erreur, il n'y a eu qu'un article quelque part à l'intérieur du Journal de Québec, repris par le Journal de Montréal. Je le déplore vivement. Ce n'est pas ainsi qu'on va encourager d'autres « personnes en moyens » à suivre l'exemple de M. Lepage. Ce n'est pas la première fois que je constate ce comportement déplorable et je ne peux que le regretter et souhaiter un changement d'attitude dans l'intérêt de la préservation historique.

IV. Des crédits d'impôt et un service civique pour du travail en préservation du patrimoine

Finalement, dans le même ordre d'idée de soutien à la préservation du patrimoine, je voudrais idée deux idées majeures en matière de financement de projets de préservation que je n'ai pas le temps de développer comme il le faudrait mais qui méritent d'être évoquées pour être reprise plus tard :

Je crois que la préservation du patrimoine et le travail communautaire en général auraient tout à gagner de la création de crédit d'impôt pour du travail non-rémunéré en patrimoine ou, pourquoi pas, en soutien communautaire. Si le gouvernement accepte de donner des crédits d'impôt en échange de dons d'argent, d'oeuvre d'art ou d'immeubles, pourquoi ne pourrait-il pas donner des crédits d'impôts en échange de travail? De la même façon que de nombreuses associations ou organisations peuvent donner des reçus applicables à la déclaration de revenus en échange de dons d'argent ou de biens, elles devraient pouvoir aussi donner des reçus pour des quantités de travail réalisé, véritablement réalisé, à titre bénévole et ces reçus devraient donner droit à des crédits d'impôts. Ainsi, par exemple des gens qui travaillent à contrat pourraient —entre deux contrats rémunérés— réaliser des projets non-rémunérés pour des organismes de préservation historique ou des organismes d'activités communautaires. Et ils devraient pouvoir en retirer une modeste forme de rémunération sous forme de crédit d'impôt. L'idée mérite sûrement d'être examinée et pourrait représenter un apport intéressant de travail véritablement professionnel pour les organisations concernées.

Une autre idée qui, selon moi, devrait être étudiée sérieusement est la création d'un service civique obligatoire, qui pourrait servir, entre choses, à la préservation historique. Je ne suis pas le premier à proposer cette idée. Il y a longtemps qu'on en parle et que j'en parle. Elle est généralement bien reçue mais, pour des raisons que j'ignore, elle ne lève pas. Or, je crois qu'on pourrait éviter de répéter ainsi ce que l'on reproche aux milléniaux : leur individualisme, leur égoïsme, leur sentiment de non-appartenance, leur absence de préoccupations sociales, leur côté teflon, etc. À mon avis, la cause majeure de ce problème est leur absence d'expérience communautaire et de véritable vie sociale. Là où nous avons eu diverses formes d'expérience communautaire par la vie religieuse ou l'expérience militaire des deux Grandes Guerres, nous n'avons plus rien à proposer aux jeunes pour en faire des citoyens intégrés et responsables. Curieusement, les seuls qui ont maintenant une petite expérience commune sont les immigrants et les réfugiés par le biais de leur formation d'accueil. Nous pourrions, nous devrions pouvoir offrir une expérience commune et forte intégrant à la fois les citoyens d'origine et les immigrants. Bien entendu, un tel service civique reste à définir. Mais il existe déjà divers modèles à l'étranger, dont certains sont de grandes réussites, et nous devrions pouvoir en profiter.

Il ne s'agit pas là de remèdes miracles mais de pistes à explorer et de mesures qui ont fait leur preuve ailleurs. Dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons nous payer le luxe de rejeter des propositions d'action qui ont déjà fait leur preuve ailleurs et dont nous devrions pouvoir tirer profit. Par ailleurs, la préservation du patrimoine ne peut réussir que grâce à la vigilance des administrations publiques et à la participation active des citoyens. Cela devrait être notre objectif commun.

André Sirois
le 17 avril 2019

André Sirois et la protection du patrimoine

Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT'76), Directeur du service français d'information de l'ONU (1976)

Comité des citoyens du Vieux-Québec, Président fondateur (1975-1978)

Conseil des Monuments et Sites du Québec, Vice-président (1977-1979)

Icomos-Canada, membre du Conseil d'administration (1977-1980)

Groupe Vieux-Québec, Président fondateur (1975)

Comité de la Ville de Québec sur le Vieux-Québec (1976-1978)

Groupe de défense des Plaines d'Abraham, membre fondateur (1976)

Groupe de défense de la rue d'Auteuil, membre fondateur (1976)

Consultant pour la création de nombreuses associations de sauvegarde du patrimoine du Québec

Auteur ou coauteur

--Le Petit Manuel des citoyens du Vieux-Québec (1975) Prix Héritage-Canada

--Mémoire sur le Projet de loi 4, pour le Conseil de la Culture de la région de Québec (1977)

--Mémoire sur le Livre vert sur les Affaires culturelles, pour le Conseil des Monuments et Sites du Québec (1976)

--Mémoire sur le Projet de loi 4, pour le Conseil des Monuments et Sites du Québec (1977)

--Mémoire au Conseil du Tourisme sur le tourisme dans le Vieux-Québec, pour le Comité des Citoyens du Vieux-Québec (1977)

--Mémoire à la Commission parlementaire sur l'aménagement de la Colline parlementaire de Québec, pour le Comité des citoyens du Vieux-Québec (1977)

--Mémoire sur le plan de zonage du Vieux-Québec, pour le Comité des citoyens du Vieux-Québec (1977)

--Mémoire sur le Plan de contingentement des fonctions hébergement, restauration et divertissement du ministère des Affaires culturelles, pour le Comité des citoyens du Vieux-Québec (1977)

--Mémoire pour le Groupe de travail sur le contrôle des permis d'alcool au Québec, pour le Comité des citoyens du Vieux-Québec (1977)

--Mémoire sur l'aménagement de la Place Royale, pour le Comité des citoyens du Vieux-Québec (1978)

Coordonnateur de deux études sur le Vieux-Québec pour le Comité des citoyens du Québec:

--Priorités et besoins des citoyens du Vieux-Québec (1976)

--Rapport sur les espaces verts et les arbres du Vieux-Québec (1977)

Divers:

--Consultant pour l'élaboration d'un cours sur la protection du patrimoine pour la Télé-Université (recherche et documentation) (1979)

--Producteur de deux expositions de photos anciennes de Québec:

a) une dans les rues du Vieux-Québec et

b) à l'extérieur des autobus de la Commission des transports de la ville de Québec (1978-1979)

--Voyage d'études sur la participation communautaire dans la protection du patrimoine et des centre-villes aux États-Unis (1977)

--Voyage d'études sur les comités des citoyens et la protection des centre-villes dans le Nord de la France (Office québécois pour la jeunesse) (1978)

--Voyage d'études sur les comités de citoyens et les problèmes d'urbanisme en Belgique (Office Wallonie-Québec) (1979)

--Conférencier sur la participation des citoyens et la protection du patrimoine, notamment à la Sorbonne et diverses universités françaises (1978)

--Participation à la protection du patrimoine dans divers lieux de travail en pays étrangers

Prix et bourses en matière de patrimoine

--Prix Héritage-Canada pour *Le Petit Manuel des Citoyens du Vieux-Québec* (1975)

--Bourse du Conseil des arts du Canada pour une tournée de villes américaine afin d'étudier la participation des citoyens à la protection du patrimoine et des centre-villes (1977)

--Bourse de l'Office franco-québécois pour la jeunesse pour une tournée d'études sur la participation des citoyens dans la protection du patrimoine dans le Nord de la France (Lille, Roubaix, Tourcoing) (1978)

--Voyage d'études sur les comités de citoyens et les problèmes d'urbanisme en Belgique (Office Wallonie-Québec) (1979)

--Bourse de la Fondation Canada-Scandinavie pour un voyage d'études sur la protection du patrimoine en Scandinavie (1979)
